

## **DELIBERATION**

### **REUNION DU 24 FEVRIER 2010**

Convocation du 16 février 2010

Affichage du 1<sup>er</sup> mars 2010

L'an deux mil dix, le 24 février, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : A. BOUTIN, F. TANTY, Adjoints,  
G. BOUAZIZ, T. BOUYER, O. DELORME, S. DROIT, M. GUIBERT-DAVAL,  
F. HARDY, X. JACOT

Étaient absents excusés : S. ANEST, S. CHANDELIER, J. CHEUL (pouvoir à A. BOUTIN), C. PICHOT  
(pouvoir à F. TANTY), J.C. LE BERRE

#### **Élection du secrétaire de séance**

Monsieur Olivier DELORME est nommé secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 22 janvier 2010**

Le maire expose que deux conseillers (Serge DROIT et Xavier JACOT) étaient notés à la fois présents et absents. Elle confirme, qu'en fait, ils étaient absents tous les deux.

F. TANTY regrette que le texte du courrier adressé à l'Inspection Académique, contre la fermeture d'une classe élémentaire au regroupement pédagogique, n'ait pas été notifié au procès verbal de la séance du 22 janvier dernier, et mis en annexe du procès-verbal.

Hormis ces remarques, le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2010 est adopté.

#### **Affectation anticipée es résultats Service Eau / Assainissement – Exercice 2009**

Le Maire rappelle les résultats de la section d'exploitation (excédent de 64.061,96 euros), et de la section d'investissement (excédent de 49.812,84 euros). Elle informe le conseil qu'il n'y a pas de restes à réaliser pour l'exercice.

Elle fait remarquer que les taxes n'ont pas été réglées au titre de l'année 2009, soit environ 20.000 euros, dont une partie a été payée courant janvier.

Elle ajoute qu'une subvention de 25.000 euros, au titre de l'investissement, a été reçue de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon. Cette somme n'était pas prévue au budget primitif.

Le Maire propose d'affecter les résultats 2009 du service Eau / Assainissement, comme suit :

- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) : 49.812,84 euros
- Résultat d'exploitation reporté (imputation R 002) : 54.061,96euros
- Excédent d'exploitation capitalisé (imputation R 1068) : 10.000,00 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation anticipée de résultats ci-dessus.

#### **Vote du budget primitif Eau / Assainissement – Exercice 2010**

Le maire expose la commission des finances s'est réunie lundi 22 février. Elle ajoute que le budget primitif 2010 pour le service Eau / Assainissement s'équilibre à 159.986,96 euros en exploitation et à 264.345,00 euros en investissement. Ces montants intègrent les résultats reportés par anticipation.

Le maire détaille les montants affectés à chaque imputation. En investissement, les travaux prévus pour l'exercice 2010 concernent le renforcement du réseau d'eau potable, rue Jean Moulin.

La commission des finances s'est prononcée pour une augmentation de la prime fixe de l'eau de 6 euros (soit 48 euros pour l'année, au lieu de 42 euros), pour faire face à l'amortissement de l'emprunt qui sera souscrit pour les travaux. Le maire expose que le volume de m<sup>3</sup> consommé est aléatoire, et en conséquence, l'augmentation du m<sup>3</sup> ne pourrait être un revenu garanti. Par ailleurs, la prime fixe n'a pas été augmentée depuis 1994.

De même, une augmentation de 0,50 euros de la prime fixe de l'assainissement (soit 33 euros, au lieu de 32,50 euros) est envisagée, afin de faciliter le calcul du prorata mensuel de la prime.

Ces deux hausses de tarifs interviendraient à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Le conseil donne un accord unanime à ces deux propositions.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif du service Eau / Assainissement, pour l'exercice 2010, tel qu'il lui a été présenté.

### **Vote du règlement de l'Eau et de l'Assainissement**

Les deux règlements ont été étudiés en Commission Cadre de Vie (qui réunit tous les conseillers).

Il est proposé d'ajouter une clause dans la rubrique « déversements interdits » : ne pas jeter de médicaments.

F. TANTY a élaboré un projet de contrat d'abonnement.

Il est envisagé de déposer en mains propres à chaque abonné, contre un récépissé de reçu (et non d'approbation), un exemplaire du règlement, lorsque celui-ci aura été adopté par la Préfecture. Il sera toujours possible d'obtenir un duplicata en mairie. Le paiement de la facture suivant la mise en place du règlement vaudra accord.

Le conseil, à l'unanimité, adopte le règlement de l'eau et le règlement de l'assainissement.

### **Délibération pour la signature d'une convention avec la Mutuelle Nationale Territoriale pour la garantie de maintien de salaire des agents – Décision d'une participation de la collectivité**

Le maire expose qu'au sein de la collectivité, les agents titulaires bénéficient de leur traitement de base à 100 % pour une période plus ou moins longue en cas de maladie ou d'accident de la vie courante. Au-delà de la période, les agents peuvent subir une perte importante (50 %) de leur traitement de base. Les agents peuvent bénéficier d'un contrat collectivité « garantie maintien de salaire » proposé par la Mutuelle Nationale Territoriale. La collectivité doit signer une convention de partenariat avec la M.N.T. pour assurer la procédure administrative.

F. TANTY s'étonne que la collectivité doive s'engager auprès de la M.N.T. alors que ce sont les agents qui souscrivent le contrat directement.

La décision relative à cette question est reportée à une séance ultérieure, pour manque d'informations.

### **Questions et informations diverses**

Le maire informe le conseil que Bertrand HENRY a fait part de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

Le maire évoque le projet d'implantation d'un arbre le 20 mars prochain, pour faire suite à la demande du Club C.P.N. des Clouks.

La commune doit établir le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.M.A.V.). Les réalisations envisagées seront inscrites au budget primitif de la commune.

L'Inspection Académique statuera fin mars sur la fermeture ou le maintien de la classe élémentaire.

La livraison du tracteur est prévue mi-mars.

Le maire informe le conseil de l'inauguration à l'école de Saint Piat, qui sera dénommée École Pierre BINET. F. TANTY s'étonne de la façon dont l'annonce a été communiquée.

La séance est levée à 23 heures.